

Nouvelle référence
du marché,
l'**AREP** assure

LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE EN EUROS
AREP



Avec
+ 5 %* en 2004
+ 5 %* en 2005
+ 5 %* en 2006
+ 5 %* en 2007

**AREP se maintient
au sommet**

*Rendement net

Le **CONSERVATEUR** GROUPE
Depuis 1844

Votre assurance sur l'avenir

AREP : l'efficacité de l'expérience

Une épargne
à long terme



Créé en janvier 1985, AREP est un contrat d'assurance vie à versements libres ou programmés.

Il vous permet d'épargner à votre rythme, en fonction de vos disponibilités financières.

En cas de besoin avant le terme prévu, vous pouvez disposer librement de tout ou partie de la valeur de rachat du contrat.*

Vous pouvez également obtenir des avances sous forme de prêts.

AREP, grâce à la constance de ses résultats, est notamment adapté à la constitution d'un complément de retraite, simplement et sans souci de gestion.

Un contrat régulièrement primé

En 2008, l'AREP a notamment reçu, par le magazine Le Revenu, le "Grand Prix Spécial de la Performance durable" et le "Trophée d'Or" du meilleur contrat en euros du marché pour la onzième année consécutive.

Une sécurité absolue

Votre contrat AREP bénéficie en permanence d'une double protection : un taux minimum garanti, redéfini chaque année par nos gestionnaires, permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Ce taux est fixé à + 4,60 % pour l'année 2008.

Il ne s'agit pas du taux définitif qui est, quant à lui, déterminé à la clôture de l'exercice.

De plus, un "effet de cliquet" sécurise, année après année, les gains enregistrés sur votre contrat, quelle que soit l'évolution des marchés financiers. Ces deux caractéristiques constituent un atout idéal, faisant de votre contrat AREP un élément incontournable et sûr de votre stratégie patrimoniale.

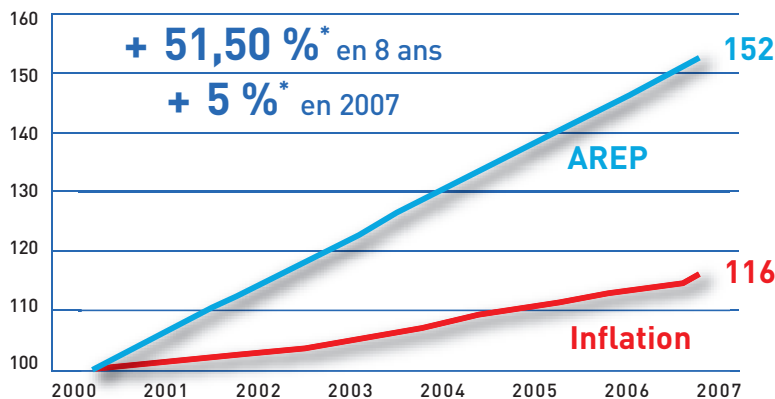
* Après application de la fiscalité.

Taux garanti en 2008
du fonds en euros **4,60 %***



AREP s'est vu décerner les Trophées d'Or 2008 et le Grand Prix de la Performance durable par Le Revenu.

Evolutions comparées d'un investissement effectué sur AREP et de l'inflation sur 8 ans (base 100)



■ AREP ■ Inflation

*Performance cumulée nette de frais sur 8 ans (hors prélèvements sociaux).
Les performances du passé ne préjugent en rien des performances à venir.

Une régularité assurée

Aux avantages spécifiques de l'assurance vie, s'ajoutent des performances remarquables de régularité. Avec un taux de rendement net de + 5 %* en 2007, AREP figure, cette année encore, parmi les meilleurs contrats de sa catégorie. Il joue ainsi parfaitement son rôle sécuritaire, ce qui s'avère particulièrement appréciable dans un contexte financier difficile.

Des performances pérennes

Grâce à la régularité des résultats enregistrés sur AREP, votre capital se valorise dans des proportions très significatives. Ainsi, 10 000 € nets investis le 1^{er} janvier 2000 représentent aujourd'hui 15 150 €**.

Une grande souplesse d'utilisation

Au terme prévu, vous pouvez choisir de percevoir :

- un capital,
- une rente viagère,
- une rente certaine, payable pendant 5, 10 ou 15 ans,
- une combinaison entre ces formules.

* Rendement net de frais et hors prélèvements sociaux.

** Performance cumulée nette de frais sur 8 ans (hors prélèvements sociaux).



La presse en parle...

LA TRIBUNE

Edition n°3831 du 18 janvier 2008
Pour la quatrième année consécutive, Le Conservateur parvient à servir 5 % et monte sur la première marche du podium.

MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT

Edition n°320 de février 2008
La palme revient à la mutuelle Le Conservateur avec du 5 % net pour ses deux produits phares.

INVESTIR

Edition n°1776 du 19 janvier 2008
"Le record revient au Conservateur, dont le fonds en euros a rapporté 5 % nets".

"5 % de progression chaque année depuis quatre ans et un résultat de 27,6 % sur cinq ans : Arep, le contrat monosupport du Conservateur, figure en tête des podiums pour ses performances".

TESTE POUR VOUS.COM du 16 janvier 2008

Une rémunération de 5 % en 2007 pour le contrat AREP. Cette année encore, Le Conservateur annonce le taux de rémunération le plus haut du marché pour les fonds en euros de ses contrats d'assurance vie.

Le Conservateur : un Groupe indépendant d'assurance mutuelle au service du patrimoine



Les Associations Mutuelles Le Conservateur sont nées en 1844 en se donnant pour vocation de regrouper des personnes ayant la même volonté d'épargner. Dans le plus pur esprit mutualiste, les fruits de la gestion sont intégralement répartis entre tous les sociétaires.

Le Conservateur a ensuite complété son offre en créant les Assurances Mutuelles Le Conservateur, en 1976, et Conservateur Finance en 1988. Il apporte ainsi des réponses pertinentes à l'essentiel des besoins des particuliers en matière de patrimoine.

Gérant aujourd'hui plus de 4,5 milliards d'euros d'actifs, le Groupe Le Conservateur a su s'adapter, depuis plus d'un siècle et demi, à toutes les conjonctures et allier des performances de haut niveau à la prudence et à la rigueur qui font partie de sa culture.

Le GROUPE
CONSERVATEUR
Depuis 1844

Votre assurance *sur l'avenir*

Votre conseiller :

Ce contrat est présenté par les
Assurances Mutuelles Le Conservateur,
Société d'assurance mutuelle régie
par le Code des assurances.

59, rue de la Faisanderie
75781 Paris cedex 16

N°Indigo 0 825 31 2000

(0,15 € TTC/mn)

Fax : 01 53 65 86 00

www.conservateur.fr